

PRESTATION RIFSEEP

Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, créé par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a pour but de remplacer les principales primes et indemnités existant auparavant au sein de la fonction publique territoriale, de simplifier et globaliser les régimes indemnitaires et de redonner du sens à la rémunération.

Elle se compose d'une part fixe nommée IFSE (pour indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et d'une part variable nommée complément indemnitare annuel (CIA) basé sur l'engagement et la manière de servir.

Ce RIFSEEP, institué par l'assemblée délibérante après avis du CST.

➤ VOS OBJECTIFS

- Clarifier et mettre en oeuvre le régime indemnitare à la lumière du décret n°2014-513
- Mettre en place un régime indemnitare qui prenne en compte le poste occupé et la manière d'occuper le poste
- Rencontrer régulièrement et échanger avec des personnes ayant la même fonction que vous

➤ LES MODALITÉS

La mise en place du RIFSEEP débute par un état des lieux des primes et indemnités existantes, leur mise à plat.

Des réunions avec le comité de pilotage permettra de définir les niveaux de prime en fonction des fonctions, des sujétions de de l'expertise des postes.

Une réflexion sera portée sur le CIA en fonction des manières de servir.

Une proposition de RIFSEEP sera alors émise à la suite des échanges, discuté en comité pour valider définitivement le tout.

La prestation intègre la préparation des documents de saisine du CST.

➤ NOS SOLUTIONS

Les consultants du service conseil en organisation et accompagnement RH sont formés à cette méthode et l'ont mises en oeuvre sur d'autres collectivités.

➤ LES TARIFS

La prestation fera l'objet d'une proposition d'intervention et d'un devis chiffré qui prend en compte les différentes étapes de l'intervention.



 | **PRESTATION RIFSEEP****► LE DÉROULÉ DE L'INTERVENTION****Séance d'ouverture**

- Rappel du contexte et des modalités d'intervention
- Validation du planning notamment en intégrant les dates de CST

**Réunion de travail pour structurer le régime indemnitaire**

- Etat des lieux des primes et indemnités existantes
- Définition des groupes de fonction, des valeurs minimales et maximales par groupe
- Discussion autour de primes spécifiques à intégrer dans le RIFSEEP

**Séance de clôture**

- Echanges et validations de propositions d'IFSE et de CIA

**Rédaction de la saisine CST****► LES CONTACTS**

Service Conseil en organisation et accompagnement RH

✉ consultants.recrutement@cdg29.bzh